



 RÉFÉRENCES

- FORMACODE : 21060
- CPF : 2161

 **LIEU : Locaux du CFPPA, visites chez des producteurs**

 **DURÉE & RYTHME :**
70 heures sur 2 semaines
Du lundi au vendredi
8h30-12h00 13h30-17h00

 PUBLICS CONCERNÉS :

- Stagiaires BPREA
- Salariés·ées
- Exploitants·tes agricoles
- Autres publics

 **Groupe de :**
17 stagiaires maxi pour la 1ère session
9 stagiaires maxi pour la 2ème session

 **PREREQUIS : aucun**

 **100 %** de réussite à l'examen
27 sur 27 candidats
présentés (2024)

 **100 %** de satisfaction (2024)

UCARE Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales :

“ Galénique, cosmétique “

 **Formation diplômante en présentiel - UCARE DU BPREA**

Deux sessions :
du 16 au 27 mars 2026 **du 13 au 24 avril 2026**

OBJECTIFS

Explorer les différentes possibilités de transformations galéniques et cosmétiques des plantes aromatiques et médicinales, à l'échelle professionnelle, en respectant le cadre réglementaire en vigueur autour de la transformation et de la commercialisation.

FORMATION PROFESSIONNALISANTE

Compétences visées :

- organiser un atelier de transformation de plantes aromatiques et médicinales, au regard de ses besoins et en respectant la réglementation au laboratoire.
- connaître et mettre en œuvre les transformations galéniques et cosmétiques à base de plantes
- connaître la réglementation concernant la vente des produits transformés à base de plantes

CONTENU DE LA FORMATION

Aspect théorique – Galénique et cosmétique (24,5H) :

- introduction à la galénique (principe actif, drogue végétale, extraction, totum, dose...)
- formes galéniques : tisanes, compléments alimentaires (poudres, gélules, teintures, alcoolatures, gemmo), cosmétiques (macérats huileux, baumes, cérats, savons, déodorants, ...), et autres denrées alimentaires (huiles et vinaigres aromatisés, sirops, huiles essentielles et hydrolats...).

Organisation d'un atelier de transformation, normes et réglementation, bonnes pratiques de fabrication, qualité et traçabilité (10,5H)

Transformations au laboratoire (21H) : tisanes, teintures, baumes et cérats, macérats huileux, savons, déodorants, macérats glycinés...

Réglementation de la vente des produits à base de plantes (7H) : denrées alimentaires, arômes, compléments alimentaires, cosmétiques, huiles essentielles, alcools...

Visite chez des producteurs transformateurs paysans herboristes et retours d'expérience (7H)

Intervenants·es :

- Juliette Walek, formatrice en herboristerie au CFPPA
- Valérie Méo, productrice formatrice paysanne-herboriste
- Solène Beaurepaire, productrice cueilleuse et formatrice
- Charline Maisonneuve, savonnière et animatrice
- Stéphane Wiest, cueilleuse formatrice et animatrice

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Philippe BIZEUL, directeur
04 75 26 65 90 | philippe.bizeul@educagri.fr

Juliette WALEK, référente pédagogique
04 75 26 90 44 | juliette.walek@educagri.fr

Laetitia TRACOL, référente administrative
04 75 26 65 93 | laetitia.tracol@educagri.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir plus de 18 ans

POURSUITES ET DÉBOUCHÉS

- Activités agricoles
- Installation ou salariat sur une exploitation agricole
- Entreprenariat

Activité visée : intégration d'un atelier de transformation de PPAM en complément d'un atelier de production et/ou de cueillette de PPAM

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à retrouver sur notre site internet : www.cfppa-nyons.fr

Attendre la confirmation d'inscription avant d'effectuer des démarches de financement.

Pour les stagiaires en BPREA d'autres centres : le coordinateur doit compléter la Fiche inscription UCARE 2026 - STAGIAIRE BP

COÛT ET FINANCEMENT

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription et attendre la confirmation d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr (au moins 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation). Participation forfaitaire obligatoire pour plus d'informations consulter le site <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/actualites/participation-financiere-obligatoire-ce-qui-change-pour-vos-stagiaires>
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 540,00€, vérifier votre éligibilité et nous adresser une attestation MSA, formation non financée par VIVEA pour les personnes en parcours d'installation
- Personnel : 1050,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- Autres financements (employeur, France Travail...) : 1050,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription

VALIDATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des acquis des stagiaires : pratique avec entretien d'explicitation basé sur une transformation réalisée au cours de la formation.

Vous réaliserez une transformation selon les bonnes pratiques de fabrication et un étiquetage conforme à la réglementation du produit fini. **Vous devrez également concevoir, en petits groupes, le plan d'un laboratoire de transformation selon une situation réelle ou fictive.**

Validation de l'UCARE Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales du BPREA (N° RNCP 38093 | Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, date de publication 13/10/2023)

Évaluation de la satisfaction des stagiaires : bilan écrit en fin de formation.

MATÉRIELS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Prêt d'ouvrages spécifiques
- Plantes aromatiques et médicinales
- Matériels de transformation
- Transformations en laboratoire
- Travaux de mise en sous-groupe

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Transformations en laboratoire
- Travaux de mise en sous-groupe

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Déplacements à votre charge à prévoir pour les visites, Prévoir une tenue adaptée pour les sorties (terrain d'exploitation du CFPPA, exploitations agricoles). Apporter si possible une blouse manches longues pour les travaux de laboratoire ainsi que chaussures de laboratoire (ou surchaussures jetable) et calot (ou charlotte jetable).

INFORMATIONS PRATIQUES (hébergement, accessibilité) :
DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET
WWW.CFPPA-NYONS.FR



Formation ouverte à partir de 10 stagiaires,
le CFPPA se réserve le droit d'annuler la formation
en cas d'effectif insuffisant.